

CHARTE DE COLLABORATION

ateliers carrieres

p. 1/2

THRIVE propose un éventail de services en ressources humaines facilitant l'intégration et le placement professionnel des personnes issues de la diversité.

PRÉAMBULE

La présente charte trouve son sens à travers les visions et missions de l'Association THRIVE qui œuvre pour une inclusion durable professionnelle et personnelle. L'objectif de nos activités est d'emmener nos participants à travers la formation et l'accompagnement tant collectif qu'individualisé à développer une meilleure posture et un meilleur positionnement face au marché économique, favorisant ainsi une intégration durable en entreprise ainsi qu'une autonomie financière.

Au début de chaque formation, le formateur en rappelle le contenu aux participants qui peuvent l'accepter ou émettre une objection justifiée. L'acceptation orale de la charte vaut signature. Un relevé des attentes via un outil de facilitation visuelle (une montgolfière et des Post-it) est effectué.

QUELQUES PRINCIPES ANDRAGOGIQUES

Écoute et affirmation de soi

Nous plaçons l'apprenant au centre de son processus d'apprentissage. Nous sommes à l'écoute de ses besoins et de ses attentes, co-construisons et adaptons nos activités pédagogiques et nos méthodes d'apprentissage en partant de ses ressources. Chaque parcours de vie personnel et professionnel reçoit la même considération.

Respect et diversité

Nous tenons compte de l'hétérogénéité et de la diversité des groupes d'apprenants. Chaque apprenant est intégré activement et trouve sa place dans le groupe. Le formateur met en place des activités qui favorisent une intégration sans jugement et une bonne dynamique de groupe.

Facilitation de l'apprentissage

Une approche participative et des méthodes actives rendent nos candidats acteurs de leurs apprentissages. L'utilisation du blason des apprentissages renforce leur implication au fil de la formation et de leur accompagnement et créé un lien avec le pôle Placement. C'est un indicateur de mesure co-analysé et utilisé avec l'aide des consultants en placement.

Mobilisation des ressources

Nous partons des ressources professionnelles et personnelles de départ de l'apprenant et en tenons compte dans les activités pédagogiques. Les situations d'apprentissage mettent en lumière les évolutions et points d'amélioration de chaque participant, ce qui ensuite peut être repris en coaching individuel ou avec les consultants en placement.

Adaptation temporelle

Le rythme et les horaires de nos formations sont adaptés au projet de vie et au plan d'action mis en place par les consultants. Ces derniers évaluent les apprentissages pratiques. Ainsi le calendrier des ateliers est corrélé à celui de l'accompagnement à l'emploi de nos candidats. Nous demandons aux participants une disponibilité à 50% répartis entre les ateliers collectifs, les coachings personnalisés et les entretiens de placement organisés avec les consultants en placement et/ou les formateurs.

Acquisition et évaluation des transferts

Les connaissances sont évaluées en amont de la formation, à travers des entretiens. Pendant la formation, les apprenants sont soumis à des exercices, des mises en situations, des études de cas ou encore des quiz, en groupe ou de manière individuelle. Après la formation, les apprentissages sont renforcés à travers des coachings individuels, des entretiens avec les consultants en placement et/ou la mise en action directe.

Disponibilité des ateliers

Nos ateliers carrières sont organisés intégrés selon notre programme RessourCEs pour l'insertion. Nous proposons un cycle d'ateliers d'une durée de 4-5 mois divisé en trois parties: positionnement, regard croisé et intégration. Les candidats inscrits au programme RessourCEs suivent l'intégralité des formations. Les participants externes à notre mesure qui souhaitent participer à nos formations doivent s'inscrire via le site internet de l'Association THRIVE au moins une semaine à l'avance. La validation de leur inscription se fait en fonction du nombre de places disponibles. Le nombre de participants varie entre 6 et 15.

Inclusion • Egalité • Développement • Autonomie • Diversité



CHARTE DE COLLABORATION

ateliers carrieres

p. 2/2

THRIVE propose un éventail de services en ressources humaines facilitant l'intégration et le placement professionnel des personnes issues de la diversité.

Évaluation et d'adaptation pédagogique

Dans un but d'amélioration continue, nous recueillons des feedbacks auprès de nos apprenants. L'environnement et les outils d'apprentissage sont constamment réadaptés. En plus des ateliers collectifs, des coachings personnalisés sont mis en place pour les besoins spécifiques.

Nous procédons à une double évaluation. L'une formelle avec un questionnaire de satisfaction rempli par chaque apprenant à la fin des ateliers. L'autre informelle en début de chaque session avec l'expression des attentes sur des post-it collés sur une montgolfière : si les attentes sont atteintes les post-it restent dans le ballon, si les attentes ne sont pas atteintes, les post-it sont repositionnés en bas du ballon.

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'Association THRIVE s'engage auprès des apprenants à plusieurs niveaux :

- 1. Fournir de la qualité avec des intervenants dûment formés.
- 2. Mettre à disposition des outils d'apprentissage adapté et un environnement adéquat.
- 3. Favoriser les apprentissages, tenir compte du rythme et des besoins spécifiques à chaque apprenant.
- 4. Publier les ateliers à l'avance sur son site pour permettre aux candidats externes de s'inscrire dans les délais selon les places disponibles

Les apprenants s'engagent auprès de l'Association THRIVE à plusieurs niveaux :

- 1. Assister à tous le cycle de formations.
- 2. Entretenir une relation de respect mutuel avec le groupe.
- 3. Garder la discrétion concernant les informations partagées.
- 4. Avoir une attitude bienveillante et sans jugement.

Engagement



Bienveillance



Partage/Echanges



Ecoute



DROIT À L'IMAGE

Les formateurs, consultants et participants autorisent l'Association THRIVE a photographier, filmer et utiliser l'image de la personne concernée aux fins d'information, de promotion et de publicité de l'association. Le traitement des photographies et vidéos de la personne concernée se limite strictement aux finalités suivantes : information des tiers, du grand public et des partenaires, information aux entreprises et institutions (intégration professionnelle), promotion et visibilité des actions menées par l'Association THRIVE, justification des activités de l'Association auprès des bailleurs et partenaires, statistiques, archives.

La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Association THRIVE - Validé le 31 mars 2023

Inclusion • Egalité • Développement • Autonomie • Diversité